

Ministères sociaux, 14 avenue Duquesne, 75730 Paris SP 07

Registre de la **Direction des affaires juridiques (DAJ)** en tant que responsable de traitement

Exercice des droits : daj.rgpd@sg.social.gouv.f

Dénomination	Responsable de traitement et coresponsables	Finalité du traitement	Catégorie de personnes concernées	Catégories de données à caractère personnel	Durées de conservation	Catégories de destinataires
Agrésanté - Demandes d'agrément des associations d'utilisateurs du système de santé	DAJ	Instruction des demandes d'agrément des associations d'utilisateurs du système de santé par la commission nationale d'agrément	Représentants des associations d'utilisateurs du système de santé	Données d'identification Vie professionnelle	10 ans après la date d'agrément.	Interne aux ministères sociaux Association des représentants d'utilisateurs du système de santé, Services et agents publics au niveau national et territorial qui ont accès à Agrésanté dans leur périmètre
DAJConseil	DAJ	Le traitement DAJConseil permet de suivre l'activité de la DAJ à travers l'enregistrement des saisines	Demandeurs (personnes qui saisissent la DAJ), agents de la DAJ, éventuellement, mais à la marge et indirectement, dans les réponses les personnes concernées par la saisine.	Données d'identification Vie personnelle Vie professionnelle Informations d'ordre économique et financier Données de connexion Selon l'objet de la saisine des données sensibles au sens des articles 9 et 10 du RGPD peuvent figurer.	10 ans	Service interne qui traite les données

DPI Santé - Déclaration publique d'intérêts dans le domaine de la santé	DAJ	Système de télé-déclaration des liens d'intérêts des personnes visées à l'article L.1451-1 du code de la santé (ensemble des acteurs participant à la prise de décision dans le champ de la santé publique et de la sécurité sanitaire).	Les agents en charge de l'instruction des déclarations Les membres des commissions et conseils siégeant auprès des ministres chargés de la santé les membres des cabinets des ministres ainsi que les dirigeants, personnels de direction et d'encadrement et les membres des instances collégiales, de certaines autorités du secteur sanitaire. Sous-traitant	Données d'identification Vie personnelle Vie professionnelle Informations d'ordre économique et financier Données de connexion	10 ans	Interne aux ministères sociaux et les opérateurs concernés Les données sont rendues publiques à l'exclusion des liens de parenté et les montants des participations financières. Vie professionnelle
Espaces de travail collaboratifs de la DAJ	DAJ	Gestion des espaces de travail collaboratifs (SharePoint...) Mise à disposition d'information professionnelle, gestion des droits au sein de cet espace collaboratif de travail et de tracer les actions effectuées par chacun	Le personnel, les services déconcentrés, agents concernés	Données d'identification	Jusqu'au départ ou changement de fonction de l'agent	Interne aux ministères sociaux Partenaires institutionnels
Gestion de proximité des ressources humaines et des affaires générales (BRHAG)	DAJ	Gestion de proximité des ressources humaines et des affaires générales : gestion du personnel, gestion administrative, gestion des carrières et de la mobilité, formation, mise à disposition d'outils informatiques	Candidats, Hiérarchie, agents	Données d'identification Vie personnelle Vie professionnelle Informations d'ordre économique et financier Coordonnées bancaires	Au plus 5 ans après le départ de l'agent	Interne aux ministères sociaux

Gestion des réclamations DPD	DAJ	Gestions des plaintes et réclamations reçues par le DPD et transmission aux entités concernées des ministères sociaux	Plaignants, agents, agents de la CNIL saisissant les ministères sociaux, personnes en charge de répondre à toute ou partie de la saisine.	Données d'identification Vie personnelle Vie professionnelle Informations d'ordre économique et financier Données de connexion Données de connexion Selon l'objet de la saisine des données sensibles au sens des articles 9 et 10 du RGPD peuvent figurer	6 ans.	Les correspondants RGPD, les entités des ministères sociaux concernés par la saisine, les agents en charge de coopérer ou traiter la demande. Partenaires institutionnels concernés
Gestion du contentieux - Greffe MS	DAJ	Outil de gestion et de suivi des dossiers contentieux dans le périmètre des ministères sociaux - GreffeMS	Agents publics dans la limite de leurs attributions, Autorités administratives et experts concernés, Juridictions, Particuliers et personnes morales parties à un contentieux	Données d'identification Vie personnelle Vie professionnelle Informations d'ordre économique et financier Données de localisation Numéro d'identification national unique (NIR) Selon l'objet du contentieux des données sensibles au sens des articles 9 et 10 du RGPD peuvent figurer		Interne aux ministères sociaux, éventuellement d'autres autorités publics ou experts dans la limite de leurs fonctions Sous-traitant

Sauf précisions spécifiques, les destinataires sont les agents ou salariés des organismes mentionnés, dans les limites de leurs fonctions. Des sous-traitants peuvent agir pour le compte du responsable de traitement.

Mesures de sécurité techniques et organisationnelles : les traitements respectent la Politique de sécurité des systèmes d'information pour les ministères chargés des affaires sociales (PSSI-MCAS) : Légifrance -

Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0249 du 27/10/2015 (legifrance.gouv.fr)